50 l 0 8 . U-
50208

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau **COMMUNAUTE FRANCAISE** et se rapporte à l' établissement suivant :

   Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française
   CEFOR - I.E.P.S

   adresse complète : **9/10 boulevard Cauchy**
   5000 NAMUR
   n° de matricule : **9 236 040**
   n° de téléphone : **081 / 214693**

   74 14 01 D 22 E1.

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Gestion de produits touristiques

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'U.F. :
   Enseignement secondaire du degré supérieur, classification "qualification"

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : **attestation de réussite**

8. Programme du cours : repris en annexe n°4 de 3 pages

9. Fixation des capacités terminales : reprise en annexe 5 de 1 page

10. Profil du (des) chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page.

11. Horaire de l' U.F. :

A. HORAIRE MINIMUM

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Motivation, attentes, réponses et avantages du tourisme	C.T.	8
Analyse et évolution du marché	C.T.	8
Ressources touristiques locales et outils de vente	C.T.	8
Articulations clientèle/produit	C.T.	8
Aspects institutionnels et filières commerciales	C.T.	8
Conception et élaboration de produits touristiques	C.T.	24
Analyse de produits ciblés	C.T.	8
Mise en synergie des produits touristiques	C.T.	8
2. Part d'autonomie		10
Total général des périodes		**90**

12. Date de la proposition :
le 07 janvier 1993

Date de transmission au réseau :

Signature du Chef d'établissement
de la Communauté française :

Pierre RADELET

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

néant

Date : 21. I. 93 Signature :

---

14. DECISION : ACCORD - ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Motivation de la décision Annexe 6 corrigée

Date : 26 JAN. 1993 Signature : J. MEUNIER

Finalités

Conformément à l'article 7 du décret du 16/04/91, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Elle a pour finalités :

- de donner aux candidats les moyens et les outils nécessaires à la gestion touristique en milieu rural et semi-urbain;

- d'accentuer le professionnalisme des différents candidats afin d'accroître l'attractivité de ces régions :

  - accueil du touriste,
  - offre de produits intégrés, attrayants et combinés,
  - organisation de qualité de produits proposés,
  - développement de produits nouveaux;

- de préparer les candidats aux contacts administratifs et avec tous les secteurs touchant au tourisme;

- de préparer les candidats à la conception, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de projets touristiques;

- de préparer les candidats à créer des conditions minimales pour que des synergies en matière touristique soient mises en place.

Connaissances préalables requises de l'unité de formation

1. Les candidats posséderont les connaissances en français et mathématique requises pour le niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire inférieur.

2. Une épreuve d'admission peut être organisée pour vérifier les connaissances requises au point 1.

3. Les candidats sont dispensés de l'épreuve d'admission à condition qu'ils soient porteurs d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un diplôme de cours techniques de l'enseignement secondaire inférieur (C.T.S.I.) ou d'un titre correspondant de l'enseignement de promotion sociale de type 1.

- *Langue maternelle*

  Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice.

- *Mathématiques*

  Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice, dans une orientation d'études comportant au moins quatre périodes hebdomadaires de mathématiques.

- *L'épreuve d'admission présentera un caractère diagnostique.*

- *Pour la préparation de l'épreuve d'admission, le professeur peut se référer aux programmes du Ministère de l'Education nationale, Organisation des Etudes, qui correspondent aux références : 315/98, 7/5086 et 7/5138.*

Recommandations pour la constitution de groupes et de regroupements

Néant.

Programme des cours de l'unité de formation

- **Motivation, attentes, réponses et avantages du tourisme**

- description du tourisme rural;
- relevé des moyens pour réussir un tourisme rural,
- définition des tourismes intégrés et diffus,
- description du tourisme de masse en milieu rural;
- relation entre accueillis et accueillants au niveau des attentes de chacun;
- obligations minimales pour répondre aux attentes :
- accueil, architecture, paysages, nature, gastronomie, artisanat ...;
- nécessité d'une prise de conscience d'un tourisme mieux ciblé et des avantages qui en découlent;
- gestion en termes d'aménagements, d'emplois, de retombées économiques régionales.

- **Analyse et évolution du marché**

- description du marché;
- étude des choix touristiques de la clientèle européenne;
- planification des besoins en fonction de l'évolution du marché;
- mise en place d'une politique touristique répondant à l'évolution;
- énumération des dangers d'une mauvaise maîtrise de l'évolution.

- **Ressources touristiques locales et outils de vente**

- description des différents types de tourisme et de leurs produits;
- évaluation des satisfactions et des besoins d'amélioration;
- moyens à mettre en oeuvre en régions rurale et semi-urbaine.

- **Articulation clientèle/produits**

- les règles pour séduire les touristes;
- connaissance des différentes clientèles pour cerner les produits;
- capacités d'élaborer des nouveaux produits tels que :
    - randonnées,
    - culture,
    - artisanat,
    - sport,

- ...

- **Aspects institutionnels et filières de commercialisation**

- organisation du tourisme en Belgique :
- Commissariat au Tourisme,
  - OPT,
  - Fédérations provinciales,
  - Groupements régionaux,
  - OTSI locaux,
- rôles et compétences de chaque structure,
- les structures d'hébergement :
  - Horeca,
  - Belsud,
  - FGW,
  - ...
- Organisation du tourisme en Europe:
  - OMT,
  - UIOOT,
  - Comité du tourisme de l'OCDE,
  - Commission européenne du tourisme,
  - CEE DG XXIII,
  - les ONG : - Euroter,
  - Fédération européenne du log. tour.
- La filière de commercialisation :
  - définitions
  - les activités de l'agence de voyages,
  - les statuts,
  - le comité technique,
  - les autorisations
  - l' organisation et la vente de forfaits,
  - la revente,
  - les autocaristes.
  - les agences de voyages et TO : que proposent-ils, tourisme d'affaires, tourisme de loisir,
  - rôle pour les agences de voyages,
  - rôle des TO,
  - les différents types de TO,
  - les associations,
  - les salons professionnels,
  - la chaîne touristique;

- **Conception et élaboration de produits touristiques**

- connaissance de toutes les potentialités;
- ciblage des clientèles potentielles;
- choix des produits à assembler en fonction des critères précédents;
- modalités de regroupement;

- élaboration des produits;
- organisation de la commercialisation : auto-commercialisation, TO spécialisés, agences de voyages;
- évaluation des coûts de mise en marché et de commercialisation en fonction de la filière choisie;
- organisation de la promotion dans le cadre de l'auto-commercialisation.

- **Analyse de produits ciblés**

- élaboration et application d'une grille d'analyse;
- description des différentes clientèles en fonction des offres de produits;
- élaboration de critères de l'impact financier sur une région.

- **Mise en synergie des produits touristiques**

- mise en synergie de produits dispersés existants;
- élaboration de nouveaux produits privilégiant la collaboration.

Date : 07/01/93

Fixation des capacités terminales

A l'issue de la formation, l'étudiant

- aura les connaissances théoriques et pratiques suffisantes en matière touristique afin de pouvoir concevoir, élaborer, gérer et évaluer des produits au sein d'un organisme touristique;

- sera capable :

  - de lire et interpréter les textes relatifs aux institutions régionales, fédérales, européennes et d'en assurer leur suivi;

  - d'élaborer des produits attrayants, combinés et intégrés;

  - d'organiser la mise sur le marché des produits proposés;

  - de guider le personnel d'exécution sur le terrain;

  - d'évaluer l'impact financier d'un produit (coût de préparation, d'exécution, impact sur une région...);

  - d'évaluer, suivant une grille d'analyse, tout produit touristique mis en chantier,

  - de créer des conditions optimales visant aux synergies interzonales.

Profil du (des) chargé(s) de cours

Enseignant ou expert engagé pour son expérience professionnelle et/ou ses compétences particulières dans le travail du domaine touristique.